

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002
Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur



N° CM-23-B-028

Valable 5 ans à compter du 30/05/2022

Matériau présenté par :
Société Normequip
9 rue Pierre Paul de Riquet
33610 Canéjan

Nature des essais :
Essai par rayonnement
Rapport d'essais :
n° 403/21/0584/A-1-v1 du 30/05/2022

Marque commerciale : Cartons ignifugés avec l'ignifugeant CBC110

Description sommaire : Le détail de la description du produit est indiqué dans le(s) rapport(s) d'essai en appui cité(s) ci-dessus.

Cartons ignifugés par aspersion sur les deux faces avec l'ignifugeant CBC110 à base de phosphates d'ammonium avec un taux d'empot de 30 % de la masse du support.

- Epaisseur : 6 (+/- 1) mm
- Double cannelure
- Masse surfacique : 1,2 (+/- 10 %) kg/m²

Classement : M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

Durabilité du classement : limitée à 12 mois à partir de la mise en service (usage intérieur) (Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Conditions d'entretien : /

Domaine d'application : AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 – Siège (Structure)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Siège social
10, rue Galilée
S 81050 Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut – BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE FR 14 775 680 903

Bordeaux, le 30/11/2023

La Chargée d'Essais

Céline REYNAUD

La Responsable Technique Feu

Sandra WARREN

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002
Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur



N° CM-23-B-020

Valable 5 ans à compter du 24/05/2023

Matériau présenté par :
Société Normequip
9 rue Pierre Paul de Riquet
33610 Canéjan

Nature des essais :
Essai par rayonnement
Rapport d'essais :
n° 403/22/0736/A-1-v1 du 24/05/2023
n° 404/17/301-2

Marque commerciale : Ignifugeant CBC110 sur paille compressée

Description sommaire : Le détail de la description du produit est indiqué dans le(s) rapport(s) d'essai en appui cité(s) ci-dessus.

- Panneau de paille compressé sans colle, de masse volumique 396 (+/- 10 %) kg/m³ et d'épaisseur 58 mm découpé en bande de 80 mm minimum
- Traitement ignifuge par immersion superficielle ou par aspersion sur une profondeur de 20 mm des faces exposées avec le produit ignifugeant CBC110 avec un taux d'import de 25 à 30% de la masse du matériau traité
- Coloris : naturel

Classement : M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

Durabilité du classement : non limitée a priori à partir de la mise en service (usage intérieur) (Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Conditions d'entretien : /

Domaine d'application : AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 – Siège (Structure)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Siège social
10, rue Galilée
S 81050 Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut – BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE FR 14 775 680 903

Bordeaux, le 21/09/2023

La Chargée d'Essais
Céline REYNAUD

La Responsable Technique Feu
Sandra WARREN